



Des dysfonctionnements ont été rencontrés depuis la semaine dernière dans le service de consultation par les internautes des courriers dématérialisés.

Pour permettre de résoudre ce dysfonctionnement, le service de consultation des courriers de pole-emploi.fr a été arrêté le 05/01/2012 au soir.

Par conséquent, les courriers des demandeurs d'emploi ayant consenti aux échanges dématérialisés sont acheminés par voie postale depuis cette date.

Précision : le service « Acquisition de CV » est lui aussi actuellement indisponible.

Un pop up est visible par le Candidat lorsqu'il se connecte à son espace personnel (voir pièce jointe).

Consigne : il est permis d'avoir une attention particulière sur le traitement des dossiers (convocations, avertissement avant radiation, indus) des internautes ayant pu rencontrer des difficultés de consultation de leurs courriers sur la période du 2 au 05/01/12.